

Passeurs de terres et Terre de Liens Pays de la Loire

Reconnue d'intérêt général, l'association **Terre de Liens Pays de la Loire** œuvre pour préserver les terres agricoles sur le long terme, par des installations sur des fermes en agroécologie, en mobilisant les citoyen·nes et acteurs du territoire.

Elle accueille des paysan·nes et futur·es paysan·nes et les aide à construire leur projet foncier, jusqu'à l'achat de la ferme par une structure d'acquisition collective. Elle les accompagne ensuite tout au long de leur activité sur la ferme.



Créée en 2018 par Terre de Liens Pays de la Loire et des organisations paysannes et naturalistes pour compléter les outils d'acquisition foncière existants,

Passeurs de terres :

- collecte de l'épargne citoyenne et solidaire pour acquérir des fermes ;
- s'engage à ne jamais revendre les terres acquises, pour les transmettre aux générations futures ;
- contribue à développer la biodiversité sur les fermes acquises.



◇ PASSEURS DE TERRES ◇

70 Route de Nantes
49610 MÛRS-ÉRIGNÉ

contact@passeursdeterres.org
06 72 59 28 37

www.passeursdeterres.org

Passeurs de terres a été créée par :



*Passeurs de terres :
le pari que fermier·es
et citoyen·nes peuvent se
faire confiance pour gérer
et préserver ensemble
les terres agricoles.*

Avec le soutien de :



Passeurs de terres est une Entreprise Solidaire
reconnue d'Utilité Sociale depuis 2019

ENSEMBLE, ACHETONS ET PRÉSERVONS LES FERMES DU VIGNOBLE

LE JARDIN D'ESIA
LA CHAPELLE-HEULIN (44) - VIGNOBLE NANTAIS



Imprimé sur du papier recyclé avec des encres végétales.
Ne pas jeter sur la voie publique.



© alexis toureau



© alexis toureau



© alexis toureau





La reconquête de friches viticoles au service de l'installation et de l'insertion

Dans le Vignoble Nantais, la surface agricole considérée comme délaissée ou en friche représente quelque 1 250 hectares. L'association Terres en Vie travaille sur le territoire à remettre ces terres en culture. Ces terres pourront ainsi accueillir des projets agricoles pour développer la souveraineté alimentaire du territoire.

Le projet des Fermes du Vignoble, en partenariat avec Terre de Liens Pays de la Loire et Passeurs de terres, permet de sécuriser l'avenir de ces terres sur le long terme et de pérenniser ces installations agricoles.

En 2018, Terres en Vie entreprend le défrichage d'anciennes parcelles viticoles délaissées depuis 20 ans à La Chapelle-Heulin.

En parallèle, le projet d'atelier et chantier d'insertion le Jardin d'ESIA se construit, grâce à une volonté collective de relocaliser une production biologique de légumes et de fruits sur le territoire du Vignoble Nantais.

En 2021, le chantier d'insertion s'installe sur ce site de 5 hectares.

L'ACHAT PAR PASSEURS DE TERRES PERMET DE PÉRENNISER L'ACTION DE REVALORISATION DU VIGNOBLE TOUT EN SOUTENANT UN PROJET À VOCATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE.

Les premières Fermes du Vignoble : la collecte continue !

Le projet des Fermes du Vignoble a débuté en 2020, avec une première opération pour sécuriser deux installations à La Chapelle-Heulin, grâce à l'acquisition de 9 hectares de terres.

Ferme de Royet
Alexis Viaud, paysan
boulangier et éleveur de
moutons et de chèvres

Ferme du Vigneau
Cédric Retours, éleveur de
volailles de chair

Les fermiers et fermières des Fermes du Vignoble Le Jardin d'ESIA



Allier agriculture et insertion professionnelle et sociale

Imaginé depuis plusieurs années par Emilie Colas, grâce à la mobilisation d'une équipe de co-président-es, ce projet contribue à l'inclusion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, à travers le maraîchage. L'association accueille 13 salarié-es qui travaillent sur la ferme, tout en développant leur projet social et professionnel.



© alexis toureau



La ferme maraîchère comme support d'apprentissage

« Notre objectif est de proposer une production maraîchère de **fruits et de légumes en agriculture biologique**, respectueuse de l'humain et de l'environnement, et vendue **en circuit court**. Nous cultivons **30 à 50 variétés** de légumes et petits fruits. »



Contribuer au développement de la biodiversité

« Pour favoriser le développement de la biodiversité, nous avons planté 555 arbres d'essences locales pour recréer un **bocage** autour des parcelles. Un **jardin pédagogique** sera également créé avec des parcelles en **agroforesterie** sur 1 hectare. »



Ensemble, achetons et préservons les Fermes du Vignoble

L'achat des Fermes du Vignoble par la coopérative Passeurs de terres est rendu possible par le seul engagement des citoyennes et citoyens.

En déposant une partie de votre épargne auprès de la coopérative, vous permettez à Passeurs de terres d'atteindre le montant nécessaire pour l'acquisition de ces terres.

Par cet achat de parts sociales, **vous devenez coopérateur ou coopératrice**. Vous pourrez ainsi prendre part aux décisions et orientations de la coopérative, notamment lors de l'Assemblée générale.



Comment souscrire ?

Les documents de présentation et le bulletin de souscription sont disponibles :

 www.passeursdeterrres.org
(rubrique « Participer »)

 06 72 59 28 37

 contact@passeursdeterrres.org

Réduction d'impôt de **- 25%***

* Dans le cadre du dispositif en vigueur Loi Madelin (Loi 2018-1317 du 28.12.2018, art 118.)
Le taux est actuellement fixé à **18% ou 25%**, suivant les périodes de souscriptions. En 2023, il est de 18% du 1er janvier au 12 mars et 25% du 12 mars au 31 décembre.
Pour plus d'information et de détails sur le dispositif, consultez le site du Ministère : <https://www.economie.gouv.fr>